



Déclaration politique conjointe

sur l'action extérieure de l'Etat et des Collectivités françaises

de la zone Antilles-Guyane dans le bassin caribéen et le plateau des Guyanes

En application des décisions prises dans le cadre du comité interministériel (CIOM) qui s'est tenu le 18 juillet 2023, la présente déclaration réaffirme la volonté partagée de l'Etat et des collectivités françaises des Antilles et de Guyane de renforcer leur coopération en matière de relations extérieures dans la zone Caraïbes et Amazonie afin de promouvoir les valeurs de la France, de faire rayonner les territoires ultra-marins dans la région et de renforcer leur intégration régionale.

La présente déclaration politique vient compléter un document d'orientation stratégique commun qui a été élaboré conjointement par les services de l'Etat et les collectivités de la zone Antilles-Guyane actant une stratégie commune avec des objectifs partagés de l'Etat et des Collectivités pour les quatre prochaines années (2024-2028), dans le respect des compétences de chacun, pour renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique extérieure de la France dans la région et défendre les intérêts de la France et les Collectivités françaises de la zone Antilles-Guyane, qui sont à la fois proches et solidaires de leur environnement.

Elle a vocation à décliner la **Stratégie Amérique latine et Caraïbes** arrêtée en 2019, qui définit la politique extérieure de la France à destination de la Caraïbe et du plateau des Guyanes. Les Collectivités françaises de la zone Antilles-Guyane (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) développent elles-mêmes de plus en plus d'actions internationales de proximité dans la région qui pourront s'inscrire dans la présente stratégie.

Dans un contexte géostratégique également marqué dans la Caraïbe par les conséquences du regain de tensions au niveau mondial, la France et ses Collectivités d'Outre-Mer constituent un ancrage de stabilité. La France et ses Collectivités continueront d'y promouvoir les valeurs démocratiques et de liberté en se fondant sur les atouts que représentent les Collectivités dans la zone en termes de rayonnement politique, culturel et économique.

La France et ses Collectivités poursuivront ainsi leurs efforts, en lien avec nos partenaires européens et nos alliés, en faveur d'une zone de stabilité et de paix dans la région et de la résolution des crises comme à Haïti, dont la situation sécuritaire, politique et humanitaire préoccupante a un impact réel sur la région.

Elles renforceront leurs coopérations bilatérales et régionales, à travers les organisations régionales telles que la CARICOM, l'OECD et l'AEC, afin de promouvoir les valeurs de paix, de stabilité et de développement économique et social dans la zone, alors que la région fait face à une augmentation préoccupante des trafics.

Notre stratégie commune s'articulera autour de **quatre priorités** de coopération déclinées dans le document d'orientation stratégique commun adopté à Saint-Martin ce 23 avril 2024 :

Priorité 1 : renforcer notre soutien et notre coopération avec les pays voisins et organisations régionales et multilatérales compétentes en matière de lutte contre le changement climatique et de résilience et en faveur de la préservation de la biodiversité, notamment en poursuivant les travaux entrepris en lien avec la Région Guadeloupe, l'UE et les autres Collectivités et les pays de la région sur la lutte contre les sargasses en vue d'un Plan d'action international à adopter lors de la Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC) qui se tiendra à Nice en juin 2025. Une attention particulière sera apportée à la lutte contre l'orpaillage illégal qui constitue une atteinte grave et sévère à l'environnement.

Priorité 2 : poursuivre et renforcer l'action de l'Etat en matière de sécurité au niveau régional, en lien avec les Collectivités, en particulier en matière de lutte contre les trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains dans la lignée des accords de coopération judiciaire et policière déjà entrepris et en matière de lutte contre l'orpaillage illégal.

Priorité 3 : approfondir l'intégration régionale et initier une dynamique de diplomatie territoriale économique et culturelle au bénéfice de nos économies ultra-marines et de leur attractivité en favorisant les échanges commerciaux et l'interconnexion maritime et aérienne, et en valorisant leurs atouts, notamment en matière de services, d'expertise et d'ingénierie, ou encore dans le domaine du numérique sur le modèle du projet d'Agence Caribéenne pour la cybersécurité

qui rassemble aujourd'hui la Guyane, la Guadeloupe, St Barthélemy et St Martin, et qui favorisera le développement d'un écosystème numérique régional de confiance à partir des Collectivités françaises.

Priorité 4 : renforcer les échanges culturels et humains, en particulier autour de la jeunesse, de la francophonie, des langues régionales et notamment du créole, pour valoriser la culture et la diversité des Collectivités ainsi que les mobilités à la suite du programme ELAN notamment. Les synergies seront renforcées entre les programmes européens, les financements européens de type INTERREG gérés par nos Collectivités et les programmes nationaux en appui à la mobilité et à la coopération régionale. Nos Collectivités pourront s'appuyer sur le réseau diplomatique et culturel français pour valoriser leur expertise et rayonner davantage sur les plans culturel, linguistique, économique dans la région.

*

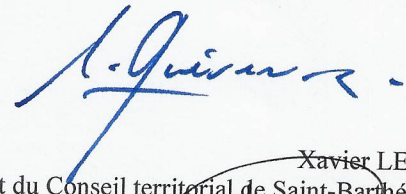
L'Etat et les Collectivités des Caraïbes et de Guyane réaffirment donc par cette déclaration, déclinée dans le document d'orientation stratégique commun adopté ce jour, leur volonté partagée de poursuivre leur coopération et leur contribution commune et concertée à l'action internationale de la France pilotée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dans le respect des compétences de chacun et dans un esprit de dialogue et de confiance./.

Saint-Martin, le 23 avril 2024

Signataires :

Marie GUEVENOUX
Ministre déléguée chargée des outre-mer

Ary CHALUS
Président du Conseil régional de Guadeloupe

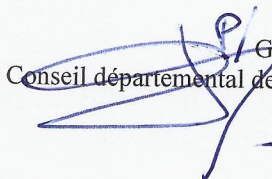


Xavier LEDEE
Président du Conseil territorial de Saint-Barthélemy

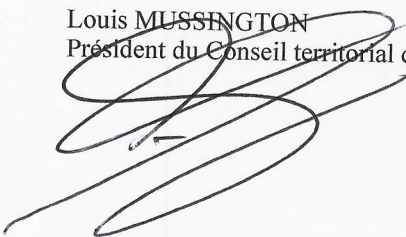
Serge LETICHIMY
Président de la Collectivité territoriale de Martinique



Guy LOSBAR
Président du Conseil départemental de Guadeloupe



Louis MUSSINGTON
Président du Conseil territorial de Saint-Martin



Gabriel SERVILLE
Président de la Collectivité territoriale de Guyane

